

SIP D'AUJOURD'HUI



Lors du [GT « Missions et organisation des SIP » du 17 février 2023](#), nous vous alertons sur l'avenir des SIP sur fond de Prélèvement A la Source, de suppression des TH et redevance audiovisuelle, de transferts de missions foncières dans les SDIF et du recouvrement forcé dans les PRS.

Les SIP, présentés alors comme la **vitrine de la DGFIP** en matière d'accueil du public par le le chef de service de la gestion fiscale, devaient impérativement **se recentrer** sur des missions de pleine compétence, à savoir :

- ▶ l'accueil généraliste et multicanal des usagers et le développement de l'accompagnement des usagers en matière numérique
- ▶ les missions essentielles de gestion
- ▶ la lutte contre la fraude

Appelés les « **SIP de demain** » par la Direction Générale, il est clair que **demain c'est déjà aujourd'hui** puisque **les directions locales mettent en place les nouvelles organisations** en un temps record.

F.O.-DGFIP n'est pas dupe. L'objectif affiché est clairement la **mise en place d'une organisation décloisonnée des secteurs dédiés à l'assiette et au recouvrement**. Le but est de pour **pallier le déficit d'agents** dans les SIP **en développant la polyvalence**.

Ces mêmes effectifs toujours considérés comme variable d'ajustement lorsqu'il s'agit de poursuivre l'exercice dogmatique des suppressions d'emplois auxquelles les SIP pourrait bien fortement contribuer dès 2025.

Les SIP seront donc désormais organisés d'une part, en **Front office pour la mission « Relation usager »** et d'autre part, en **Back Office pour les missions « Assiette-recouvrement amiable », « Contentieux »** et **« Comptabilité »**.

De plus, en mode amateurisme complet, les directions locales mettent en place des formations appelées selon leurs termes « **pratiqo-pratiques** » basées sur la base du volontariat et de la bonne volonté de chacun à « **s'ouvrir au changement** » ! On connaît la chanson Ils sont éternels les SIP d'aujourd'hui. Malheureusement j'en fais partie.

Bref, à **trop vouloir développer la polyvalence**, les agents des SIP seront soumis à des injonctions paradoxales en les plongeant au sein de **pôles spécialisés par tâche au détriment de la qualité du service rendu au public et de l'intérêt du travail**, entraînant ainsi une perte d'attractivité pour ces services. **Cette organisation prépare à l'évidence des regroupements et de nouveaux transferts qu'on se garde bien d'annoncer.**

Évoquer la **lutte contre la fraude comme mission de pleine compétence des SIP** ravivera les souvenirs des plus anciens. Il **fut un temps**, que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître, où les agents effectuaient un **contrôle systématique des déclarations**. Les objectifs dans la recherche de la lutte contre la fraude et de veille en matière de civisme fiscal étaient alors atteints avant que tout ne disparaisse avec la mise en œuvre de la télédéclaration. Gageons que le SIP de demain ne sera pas un retour aux pratiques fussent-elle vertueuses d'hier.

Avant de se précipiter à mettre en oeuvre le SIP de demain de manière désordonnée sur le territoire, **F.O.-DGFIP** préférerait **qu'on se préoccupe d'urgence des SIP d'aujourd'hui**.

Faute de moyens, les agents s'épuisent à vider l'océan à la petite cuillère. Leur offrir une cuillère à soupe n'améliorera pas leurs conditions de travail.

S'obstiner à s'adapter aux moyens qu'on nous refuse, continuer à supprimer des emplois en prétendant améliorer le service public est une impasse.

PAS UN EMPLOI DE TROP ! PLUS UN EMPLOI DE MOINS !